

DELIBERATION N° 2023/044
 Approbation du budget de l'exercice 2023 de la Ville de Dumbéa
 Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 9 mars 2023,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,
 VU la délibération n° 2022/431 du 15 décembre 2022 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2023,
 VU la délibération n° 2023/009 du 26 janvier 2023, relative au débat d'orientations budgétaires 2023,
 VU la délibération n°2023/037 du 9 mars 2023, portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa,
 VU le tableau d'affectation du résultat provisoire 2022 certifié par le Trésorier de la province Sud,
 VU la note explicative de synthèse n° 2023/08 du 19 janvier 2023,
 La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 14 février 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget annexe du service l'eau de la Ville de Dumbéa, exercice 2023, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cinq-cent-trente-neuf-millions-trente-six-mille-neuf-cent-vingt-neuf francs (**539 036 929 F.CFP**), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	126 239 356	126 239 356
Section d'Investissement	412 797 573	412 797 573
TOTAL BUDGET	539 036 929	539 036 929

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture 988-200012565-20230309-2023-044-DE Date de télétransmission : 21/03/2023 Date de réception préfecture : 21/03/2023

ARTICLE 4 /

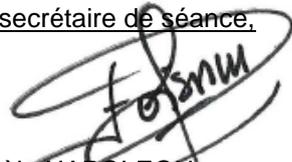
Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissariat Délégué de la République pour la Province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 9 MARS 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 21 MARS 2023

Le secrétaire de séance,



Gisèle NAPOLEON

Le Maire,



Georges Naturel

DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- PUBLICATION	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2023 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
75.	Autres produits de gestion courante	96 000 000	011	Charges à caractère général	6 870 000
002	Résultat d'exploitation reporté	30 239 356	012	Charges de personnel	10 000 000
			66	Charges financières	3 539 356
			042	Dotations aux amortissements	3 620 000
			023	Virement à la section d'investissement	102 210 000
Total recettes		126 239 356	Total dépenses		126 239 356

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget 2023 est votée **par opération**, comme suit :

N° OP.	INTITULÉ	RAR DEPENSES	BUDGET DEPENSES	RAR RECETTES	BUDGET RECETTES
193802.	DIVERS AEP DUMBEA NORD CA 17-21	99 502 288	105 300 000	26 250 000	132 970 000
213101.	POTEAUX INCENDIE	2 231 431	3 000 000		
213801.	DIVERS TRAVAUX AEP 2021-2026	3 587 804	14 600 000		
213802.	CONSTRUCTION RESERVOIR DUMBEA NORD (2)	1 102 400	19 000 000		
213804.	UNITE TRAITEMENT CHIMIQUE RESERVOIR DE KOE	5 822 850	60 400 000		50 000 000
223801.	RENOVATION RESERVOIR PANDA	1 250 800	20 000 000		10 500 000
233801.	CONFORTEMENT TALUS RESERVOIR KOGHIS		45 000 000		
233802.	DEPLACEMENT RESEAU AEP TONGHOUE		13 000 000		
OPFI	OPERATION FINANCIERE – EMPRUNT (CHAP 16)		19 000 000		
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE - ORDRE				3 620 000
OPFI	Virement de la section d'exploitation (021)				102 210 000
OPFI	Excédent provisoire de fonctionnement 2022 (1068)				39 261 124
OPFI	Résultat provisoire d'investissement 2022 (001)				47 986 449
TOTAL		113 497 573	299 300 000	26 250 000	386 547 573
		412 797 573		412 797 573	

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20230309-2023-044-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2023 :

<input type="checkbox"/> <u>Section d'Exploitation :</u>	126 239 356 F.CFP
<input type="checkbox"/> <u>Section d'Investissement :</u>	412 797 573 F.CFP
	<hr/>
TOTAL	539 036 929 F.CFP